



Déménagement de particuliers

nom et adresse de l'entreprise

ADDITIF

AU DEVIS N° _____

CLIENT M _____

DÉCLARATION DE VALEUR

Conditions d'indemnisation des pertes et avaries

A REMPLIR QUEL QUE SOIT LE MODE DE GARANTIE CHOISI : GARANTIE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU ASSURANCE DOMMAGE

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à un déménageur professionnel. L'entreprise de déménagement sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixées à l'article 13 des conditions générales de vente reproduites au dos.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 des conditions générales de vente, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée à la valeur totale du mobilier et, pour chaque objet ou élément de mobilier, à _____ €

Dans certains cas, la responsabilité de l'entreprise peut ne pas être retenue (accident ou incendie non responsable, vol avec agression, et d'une manière générale, les cas de force majeure) : vous pouvez alors estimer que la garantie de responsabilité contractuelle de l'entreprise est insuffisante et opter pour la souscription d'une assurance dommage (article 4 des conditions générales de vente), dont les conditions sont tenues à votre disposition sur demande.

1) VALEUR TOTALE DU MOBILIER

Indiquez en lettres et en chiffres, la valeur totale du mobilier, y compris les objets ou éléments de mobilier désignés individuellement en 2 :

_____ (lettres) _____ €

2) VALEURS INDIVIDUELLES

• Vous avez choisi la garantie de responsabilité contractuelle : Indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier dont la valeur individuelle est supérieure à l'indemnisation maximale par objet ou élément de mobilier.

• Vous avez opté pour l'assurance dommage : vous pouvez également lister et valoriser les objets ou éléments de mobilier de votre choix.

DÉSIGNATION	VALEUR (€)	DÉSIGNATION	VALEUR (€)

MODE DE GARANTIE CHOISI :

- GARANTIE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE
- ASSURANCE DOMMAGE

TOTAL DES VALEURS INDIVIDUELLES _____ €

• Cette déclaration de valeur est à retenir comme base de calcul du coût du mode de garantie choisi figurant au devis.
 M _____ déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles.
 fait à _____ le _____

Signature du client

• Pour l'acceptation des conditions générales de vente, se reporter au dos.

F-8719-41037 - FMD - Tél. 01 49 88 21 50 - 04/03